

L'assemblée générale des personnes au chômage du 14 juin a décidé de lancer la

**Pétition à l'attention du Conseil d'Etat et du Grand Conseil  
pour exiger le retrait des dernières mesures prises  
par l'Office cantonal de l'emploi**

Depuis quelques mois, le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) et l'Office cantonal de l'emploi (OCE) multiplie des mesures d'apparence mineures et anodines qui ont toutes un dénominateur commun, faire des économies dans le budget cantonal dévolu au chômage et ce, sur le dos des chômeurs-euses.

La goutte qui fait déborder le vase est la dernière mesure en date prise par l'OCE et qui vient d'être communiquée aux chômeurs-euses : à compter du 1er juin 2016, toutes les personnes au chômage sont astreintes à produire 10 recherches d'emploi par mois au lieu de 5, et ce quelle que soit leur situation. Lorsque 10 recherches ne sont pas produites, l'assuré-e encourt une pénalité, soit le retrait d'indemnités par l'OCE. En cas de cumul de sanctions, l'assuré-e peut se retrouver expulsé-e de l'assurance-chômage.

Alors **que la mission de l'OCE devrait être la réinsertion rapide et durable des chômeurs-euses**, ce dernier semble plutôt se concentrer sur des tracasseries administratives inefficaces quant à la réinsertion de ces derniers, visant à surveiller et punir au lieu de soutenir.

Par ma signature, je m'oppose à la multiplication des chicanes administratives, exige leur retrait et demande que l'Etat mette en oeuvre un vrai soutien aux personnes à la recherche d'un emploi.

Nom / Prénom	Adresse	Signature

**Retournez la pétition avant le 5 juillet 2016 au SIT.**